

**Documents à remettre à Mme BAMBELA**  
*directement dans sa boîte aux lettres*  
**84 rue Gérard Petitfrère**  
**Lotissement du Bois Clément**  
**77320 La Ferté-Gaucher**  
**06.27.89.88.80**

Votre nom et prénom : .....

Adresse : .....

N° téléphone : .....

E-mail : .....

Prénom et la classe de votre ou de vos enfants : .....

.....  
.....  
.....

- Je désire participer à une réunion d'information.
- Je désire que mon ou mes enfants empruntent le Pédibus.
- J'accepte de devenir « conducteur » ou « conductrice » :
  - Occasionnellement
  - Régulièrement :

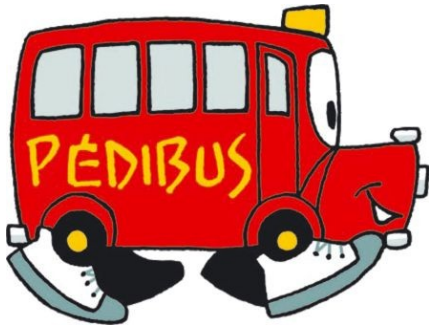
<input type="checkbox"/> Lundi matin	<input type="checkbox"/> Lundi soir
<input type="checkbox"/> Mardi matin	<input type="checkbox"/> Mardi soir
<input type="checkbox"/> Jeudi matin	<input type="checkbox"/> Jeudi soir
<input type="checkbox"/> Vendredi matin	<input type="checkbox"/> Vendredi soir
  - Je vous communique sur papier-libre mes dates précises car je ne suis disponible que certains jours dans le mois.
- J'ai lu et accepte les règles de fonctionnement et la charte du « Conducteur ».

Date et Signature :



## Règles de fonctionnement du Pédibus du Bois Clément de la Ferté-Gaucher

- L'inscription de mon enfant est soumise à un temps d'essai d'un (1) mois.
- Tout parent qui confie son enfant au Pédibus s'engage à être « conducteur » au moins une fois par semaine.
- Les « conducteurs » et « conductrices » sont assurés en cas d'accident pendant le trajet qui serait dû à une négligence avérée de leur part. Dans le cas contraire, c'est l'assurance R.C. de l'enfant qui couvre l'accident.
- Les parents doivent impérativement :
  - Signaler à la personne responsable de l'absence de leur enfant.
  - Etre responsable de leur(s) enfant(s) tant qu'ils n'a pas été pris en charge par le « conducteur » et également de son comportement sur le trajet.
- Les enfants doivent impérativement :
  - Respecter les consignes et le code de la route.
  - Rester groupés jusqu'à l'arrivée dans leur école respective.
  - Répondre à leur nom à l'appel qui est effectué à l'aller et au retour
  - Se tenir par la main entre eux ou à une corde.
  - Marcher en ordre durant le trajet.
  - Chaque enfant porte son sac sur le dos ou le fait rouler sans y placer des objets encombrants.
  - Etre à l'heure à l'arrêt du Pédibus le matin et attendre à la borne de l'école pour le retour. La colonne d'enfants ne peut pas attendre les retardataires.



## Charte du « Conducteur » d'un Pédibus

Un « conducteur » ou une « conductrice » s'engage à :

- Répondre à la confiance placée en lui ou en elle par les parents qui confient leur ou leurs enfants sur la ligne de Pédibus. Les parents restent responsables du comportement de leur ou leurs enfants.
- Recevoir les enfants avec bienveillance et se doit de créer un climat de sécurité et confiance.
- Appliquer et faire respecter les règles de fonctionnement du Pédibus en montrant l'exemple aux enfants qui sont conduits.
- Faire l'appel et le pointage des enfants attendus, tant à l'aller qu'au retour.
- Prévenir la personne responsable en cas d'empêchement majeur au plus tard la veille au soir ou de trouver un remplaçant si ce délai n'est pas respecté.